

75^e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'EUMC

Appel de candidatures au Conseil d'administration de l'EUMC

Contexte du Conseil d'administration de l'EUMC

L'EUMC est dirigée par un Conseil d'administration bénévole qui se réunit habituellement quatre fois par an. Le Conseil fournit l'orientation stratégique globale à la direction de l'EUMC, par l'entremise de son directeur général. Les administratrices et administrateurs du Conseil sont élus pour un mandat de trois ans à l'Assemblée annuelle de l'EUMC. Ils siègent normalement pour un maximum de deux mandats. Les administratrices et administrateurs du Conseil ne peuvent pas participer aux programmes de l'EUMC, sauf avec l'approbation de la présidence du Conseil. Ils ne peuvent pas être des employés de l'EUMC ou se présenter pour un emploi à l'EUMC pendant qu'ils siègent au Conseil. L'EUMC couvre tous les frais relatifs au mandat pour siéger au Conseil.

Postes vacants

À la 75^e Assemblée annuelle, le vendredi 28 janvier 2021, une élection aura lieu pour combler les postes suivants au Conseil :

- Trois (3) membres à titre individuel
- Quatre (4) membres régionaux pour les régions suivantes :
 1. les provinces de l'Atlantique
 2. Québec
 3. Ontario
 4. Colombie-Britannique, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

Nous sommes heureux que deux membres à titre individuel actuels du Conseil d'administration et la membre régionale du Québec renouvellent leur mandat. Le Conseil a déjà identifié une candidature pour le poste restant de membre à titre individuel. Par conséquent, nous sommes à la recherche de candidatures pour les membres régionaux du Conseil pour (1) l'Ontario, (2) les provinces de l'Atlantique et (3) la région englobant la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Ces postes sont ouverts à toute personne éligible selon les critères cités ci-dessous dans la section *Candidatures éligibles*.

De plus, les membres éliront

- un (1) membre représentatif au Comité des mises en candidature pour 2022-2023.

Nous encourageons tout particulièrement les membres des comités locaux à postuler pour ce poste ayant un mandat d'un an.

Candidatures éligibles

Les candidates et les candidats éligibles doivent être âgés d'au moins 18 ans et ne pas se trouver actuellement à l'emploi ou au service de l'EUMC en tant que membre du personnel, consultant, entrepreneur, conseiller, mandataire, agent ou représentant.

Les personnes suivantes peuvent être mises en candidature pour siéger au Conseil :

- les délégué-e-s à l'Assemblée annuelle;
- les représentants des membres institutionnels;
- les représentants des comités locaux;
- les membres actuels du Conseil d'administration;
- les membres généraux;
- toute autre personne qui déclare qu'elle respectera la mission et les valeurs de l'organisme.

We strongly encourage candidates from the following backgrounds and / or who can demonstrate any of or a combination of the following experience/expertise:

- Senior university or college leadership
- WUSC student leadership
- Representation outside Quebec/Ontario
- Francophone institution
- Senior board experience
- Senior experience in federal/prov. government
- Senior private sector experience
- Foundation, institutional donor or CSR experience
- Risk management expertise (senior)
- Senior finance, audit expertise
- Marketing and fundraising as profession
- Legal expertise
- International education, youth, refugee expertise
- Other global experience or expertise

- Human resource management expertise
- Gender Alumni / volunteer
- Diversity, Inclusion, and Equity expertise/experience
- Representative of the 'Global South' populations that WUSC serves
- Racialized persons, specifically those of Black and Indigenous descent, and those who identify as people of colour (BIPOC) and other ethnically marginalized peoples
- Marginalized peoples (exclusive of racialized peoples), that identify as part of historically underrepresented groups such as LGBTQI2S / SOGIESC and disabled peoples

Toute personne élue au Conseil qui n'est pas déjà membre de l'EUMC deviendra, à son élection, membre de l'EUMC pour la durée de son mandat au Conseil.

Modalités de mise en candidature

Pour qu'une mise en candidature soit valable, il faut :

- une personne qui propose et une personne qui appuie toutes deux étant également éligibles;
- une preuve démontrant d'une façon satisfaisante au Comité des mises en candidature que la personne proposée serait prête à assumer la fonction convoitée en cas d'élection;
- un formulaire de mise en candidature rempli (voir les liens ci-dessous);
- un CV à jour (à fournir sur demande).

Les candidatures doivent être soumises en ligne (voir le lien ci-dessous) et doivent être reçues d'ici **le 17 décembre 2021 à 23 h 59 HNE**. Pour toute question, veuillez contacter Gesine Freund par courriel : gfreund@wusc.ca ou par téléphone : 613-875-4139.

[Formulaire de mise en candidature : membre à titre individuel](#)

[Formulaire de mise en candidature : membre du Comité des mises en candidature pour un mandat d'un an](#)

Le Comité des mises en candidature peut recommander des personnes pour combler les postes vacants au Conseil et peut afficher ces recommandations sur le site Web de l'EUMC sur la page de l'Assemblée annuelle.

Le Comité des mises en candidature se réunira après l'expiration de la période des mises en candidature et avant l'Assemblée annuelle pour examiner toutes les candidatures. Il préparera un rapport qui sera présenté aux membres à l'Assemblée générale annuelle, précisant le processus de mise en candidature, l'éligibilité des personnes proposées et les

recommandations du Comité pour l'élection au Conseil. Ce rapport sera mis à la disposition des membres au moins 7 jours civils avant l'Assemblée générale annuelle.

Toutes les personnes éligibles peuvent se présenter à l'élection au Conseil, peu importe si elles sont recommandées ou non par le Comité des mises en candidature.

Modalités électorales

Une ou un membre du Conseil qui n'est pas candidat agira comme porte-parole du Comité des mises en candidature et présidera les élections au Conseil lors de l'Assemblée générale annuelle.

La ou le porte-parole présentera le rapport annuel du Comité des mises en candidature.

S'il y a une seule personne mise en candidature pour chaque poste vacant, elle sera élue par acclamation.

S'il y a plus de personnes mises en candidature que de postes vacants, le porte-parole invitera chaque personne candidate à se présenter brièvement. Si la personne n'est pas présente à l'Assemblée générale annuelle, le porte-parole pourra demander à un membre de l'EUMC de parler au nom de la personne candidate.

Un scrutin secret sera ensuite organisé pour chaque poste disputé. Les personnes candidates ayant obtenu de plus de votes seront élues au Conseil d'administration. *Lors de l'AGA virtuelle de 2021, des fonctions en ligne seront utilisées pour voter et les participants recevront des instructions détaillées avant et pendant l'AGA. Le vote par procuration est disponible; veuillez remplir le [Formulaire de nomination d'un mandataire](#).

Éligibilité pour voter à l'Assemblée générale annuelle et élections

Les personnes suivantes sont éligibles peuvent participer et voter aux assemblées générales annuelles ou extraordinaires :

- un ou une (1) délégué-e nommé-e par chaque institution membre;
- un ou une (1) délégué-e nommé-e par chaque comité local;
- tous les membres généraux;
- tout membre du Conseil d'administration qui n'est pas autrement un ou une délégué-e.

Tous les délégués, membres généraux et membres du Conseil d'administration doivent être en règle afin de pouvoir voter.